

Le  
Lavandou

Mairie

ARRETE N° 2017/DRH/396

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE  
D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE  
ANNEE 2017**

*(Établi en application du 1° de l'article 79 de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée)*

**Le Maire de la Ville du Lavandou**

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

**Vu** le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

**Vu** la délibération n° 2017-167 du 10 juillet 2017 modifiant le tableau des effectifs suite à des avancements de grade ;

**Vu** l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 19 octobre 2017 ;

**Considérant** que les promotions par avancement de grade ne sont pas soumises à l'obligation de déclaration de vacance d'emploi ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Au titre de l'année 2017, le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit :

Ordre	NOM-Prénom	Grade-Echelon-Ancienneté	Promouvable à partir du
1	CHABAS Sébastien	Adjoint technique 6 <sup>ème</sup> échelon Ancienneté dans l'échelon : 4M-18J	1 <sup>er</sup> janvier 2017
2	DEVISMES Frédéric	Adjoint technique 8 <sup>ème</sup> échelon Ancienneté dans l'échelon : 1A-7M-22J	1 <sup>er</sup> janvier 2017
3	DERRAG Bilal	Adjoint technique 4 <sup>ème</sup> échelon Ancienneté dans l'échelon : 11M-18J	1 <sup>er</sup> janvier 2017
4	CLEMENS Jean-Claude	Adjoint technique 10 <sup>ème</sup> échelon Ancienneté dans l'échelon : 1A-1M-18J	1 <sup>er</sup> janvier 2017
5	MICHEL François	Adjoint technique 8 <sup>ème</sup> échelon Ancienneté dans l'échelon : 1A-11M-24J	1 <sup>er</sup> juillet 2017
5	PORTE Michel	Adjoint technique ppal 8 <sup>ème</sup> échelon Ancienneté dans l'échelon : 2A-5M-26J	1 <sup>er</sup> juillet 2017
5	Hôtel de Ville 5 Place Ernest RAS 83980 Le Lavandou RASI Olivier	Adjoint technique 8 <sup>ème</sup> échelon Ancienneté dans l'échelon : 2A-1M-15J	1 <sup>er</sup> juillet 2017

**ARTICLE 2 :** Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var, afin que celui-ci en assure la publicité.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait au Lavandou, le 3 novembre 2017

Le Maire



**Gil BERNARDI**



Le  
Lavandou

Mairie

ARRETE N° 2017/DRH/404

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE  
D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE  
ANNEE 2017**

*(Établi en application du 1° de l'article 79 de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée)*

**Le Maire de la Ville du Lavandou**

*Vu* la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

*Vu* la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

*Vu* le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

*Vu* la délibération n° 2017-167 du 10 juillet 2017 modifiant le tableau des effectifs suite à des avancements de grade ;

*Vu* l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 19 juin 2017 ;

**Considérant** que les promotions par avancement de grade ne sont pas soumises à l'obligation de déclaration de vacance d'emploi ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Au titre de l'année 2017, le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit :

Ordre	NOM-Prénom	Grade-Echelon-Ancienneté	Promouvable à partir du
1	MARECHAL Nathalie	Adjoint administratif 7 <sup>ème</sup> échelon Ancienneté dans l'échelon : 8M – 15 J	16 juin 2017
2	PEROTTO Muriel	Adjoint administratif 8 <sup>ème</sup> échelon Ancienneté dans l'échelon : 1A-10M-10J	15 septembre 2017
3	PETIT Marion	Adjoint administratif 7 <sup>ème</sup> échelon Ancienneté dans l'échelon : 1A-4M-10J	15 septembre 2017

**ARTICLE 2 :** Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var, afin que celui-ci en assure la publicité.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait au Lavandou, le 6 novembre 2017

Hôtel de Ville  
Place Ernest Reyer  
83980 Le Lavandou

Le Maire

Gil BERNARDI



Téléphone 04 94 051 570  
Télécopie 04 94 715 525